

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 21 septembre 2015

Date de convocation :

Présents : Mmes et MM : Philippe BERNARD - Nathalie BOSVIEL - Maurice GALLET - Fabienne JAILLET - Guy LACROIX - Catherine MAIGNAN - Magalie MEUNIER - Michel MONNOYEUR - Marie-Hélène MARECHAL - Hervé PAGET.

Absents excusés : Antoine BORNOT.

Secrétaire de séance : Hervé PAGET

---

### **1) Demande d'aide au Conseil départemental au titre des amendes de police pour la création d'un chemin piéton entre l'abri bus et l'entrée du village.**

Le maire présente le devis de l'entreprise TP Bonnefoy d'un montant de 16 115.50 € HT pour la création d'un chemin piéton entre l'abri bus et l'entrée du village. Le conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité des présents ce devis et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 25%, au titre des amendes de police.

### **2) Suppression du budget CCAS.**

La loi Notre du 7 août 2015 dans son article 79, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil. Le budget CCAS de Chille ne fonctionnant pas depuis plusieurs années, le conseil municipal décide de le supprimer, ce qui évitera d'établir des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 à néant.

### **3) Questions diverses.**

- ECLA : Programme Local de l'Habitat (PLH). Le conseil municipal valide le PLH réalisé par le cabinet Trajectoires et validé par le conseil communautaire d'ECLA le 22 juin dernier.

*Fin de séance : 19H05*

*Le secrétaire de séance*